

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2020

du lundi 31 août 2020

Procès-verbal de la séance 5-2020 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Rebecca Joly

Lundi 31 août 2020 à 20h04, à la Grande Salle.

Madame la Présidente prend la parole

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance particulière du Conseil communal du 31 août 2020 consacrée essentiellement au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2019. C'est un Conseil particulier puisque c'est mon premier, or il est relativement rare qu'une présidence commence par la gestion et les comptes de l'année précédente, situation sanitaire exceptionnelle oblige, notre Conseil siège dans des circonstances un peu particulières. Je cède sans tarder la parole à Monsieur le Secrétaire pour procéder à l'appelle.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	58
Excusées :	9
Retard :	3
Absents :	-
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Madame la Présidente prend la parole

L'Ordre du jour vous est parvenu conformément au Règlement du Conseil. J'ai quelques modifications à vous soumettre. Le 1^{er}, au point 2, le procès-verbal du 29 juin n'a pas pu vous parvenir dans les temps, je vous propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour.

De plus, je vous propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. En raison d'une démission, un siège de commissaire à la Polouest est actuellement vacant et il doit être repourvu. Je vous propose d'ajouter ce point au point 8 de l'ordre du jour.

Par ailleurs, nous avons malencontreusement oublié, en faisant l'ordre du jour, la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Johanna Monney qui a été reporté plusieurs fois dans ce Plénum, je vous propose donc de l'ajouter au point 9 avant les rapports de gestion et des comptes et ce, en raison du retard annoncé du rapporteur à la gestion, pour être sûr qu'il ait le temps d'arriver à temps pour traiter ce point de l'ordre du jour. Les points suivants sont de ce fait décalés Est-ce que ces propositions de changements suscitent des remarques de votre part ?

Si tel n'est pas le cas, je sou mets l'ordre du jour modifié au vote.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 22 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie le secrétaire du Conseil pour sa rédaction.

Madame la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Madame la Présidente prend la parole

Le Bureau a reçu plusieurs courriers. Tout d'abord, pour votre information, nous avons reçu la réponse de la Municipalité à la pétition sur le sentier de la Fleur-de-Lys, dont nous avons également parlé lors d'un point précédent du Conseil communal. Nous avons également reçu la démission du Conseil de Madame Danielle Romanens Gaille qui a déménagé, qui nous a donc informé de son départ de la Commune et de sa démission de fait du Conseil. Nous avons également reçu la démission de la Commission de gestion de Monsieur Christian Maillard.

Ce point de l'ordre du jour étant terminé, Madame la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Madame la Présidente prend la parole

Première communication, cette fois, nous enregistrons à nouveau notre Conseil avec Sonomix qui le diffusera aux dates et heures suivantes :

- Le vendredi 4 septembre 2020 à 20h00
- Le samedi 5 septembre 2020 à 19h00
- Le dimanche 6 septembre 2020 à 14h00

J'ai également représenté le Conseil communal lors de la séance de présentation du quartier de Malley-Gare le 18 août dernier, qui s'est déroulée à Cinétoile, séance à laquelle il y avait vraiment beaucoup de monde dans la salle, beaucoup de gens intéressés, séance de présentation et de questions – réponses très intéressantes.

Une autre communication, les dates des prochains Conseils communaux. Comme il vous l'a été dit, le 28 septembre prochain a été annulé. Les dates des prochains Conseils sont donc le 2 novembre, le 7 et le 14 décembre.

Est-ce que ces communications appellent des questions, remarques ou des interventions de votre part ?

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Madame la Présidente prend la parole

Nous n'avons pas reçu de communications. Y-a-t-il des communications de la part de la Municipalité ?

Madame la Conseillère Municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je tenais à vous informer, c'est une nouvelle qui m'est parvenue tout récemment, que la Fondation Le Relais a repris les tâches de la Fondation Apollo défunte. Elle va commencer à travailler dans l'ouest lausannois à partir de début octobre, il y a encore juste à être sûrs pour les locaux, mais la réponse va arriver dans 2 à 3 jours. Le personnel pour commencer, donc le bureau sera situé pour l'ouest lausannois, pour tout le district à Renens et il sera composé de 1,6 EPT de personnel socioéducatif et 0,6 EPT de personnel administratif. La convention qui avait été définie avec la Fondation Apollo, mais heureusement pas signée avec cette Fondation, sera reprise telle quelle, à part la date et l'entête bien sûr et un groupe de travail des communes de l'ouest va se mettre en place pour travailler avec, pour être le plus efficace possible dans l'envoi des personnes ayant besoin d'aide pour ces logements et le budget tel qu'il avait été présenté et voté par votre Conseil restera le même. Il n'y aura donc pas de changement dans le budget. Il était au budget 2020, il sera utilisé qu'un tout petit bout, puisque cela commence en octobre, et ensuite il sera reporté tel quel pour le budget 2021, sans augmentation.

Madame la Présidente demande si la parole est demandée pour ces communications.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 6 de l'Ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Madame la Présidente prend la parole

Je vais citer les différentes instances collaboratives et je vous prierais de lever la main si vous avez un ou une intervention.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée

ORPC

La parole n'est pas demandée

POLOUEST

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Madame la Présidente prend la parole

Nous avons l'honneur d'accueillir un nouveau membre du Conseil communal en remplacement d'une démission au sein du groupe PLR. Je cède la parole tout de suite à Monsieur le Conseiller Daniel Oertli, chef du groupe PLR, pour nous présenter ce nouveau Conseiller.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Merci Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Dimitri Teugueka. Vous l'avez déjà vu une fois, c'était en novembre 2018 et pour un souci de forme, nous n'avions pas pu finaliser son assermentation. Dimitri puise ses origines au Cameroun, il a fait des études à Augsburg en Allemagne, il est ingénieur électricien.

Il a maintenant 39 ans, il travaille pour la ville de Renens. Il est marié, il a 3 enfants, dont l'aîné vient de débiter l'école. Je vous prie de faire bon accueil à Dimitri au sein du Conseil.

Madame la Présidente invite Monsieur Dimitri Teugueka à s'avancer devant la scène et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

Madame la Présidente lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Teugueka : « Je le promets ».

La Présidente adresse ses félicitations au Conseiller pour son assermentation et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Applaudissements de l'assemblée.

8. Election(s) complémentaire(s)

Madame la Présidente passe à l'élection d'un nouveau Conseiller à la POLOUEST en remplacement de Madame Danielle Romanens-Gaille démissionnaire.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste présente Madame Patrizia Clivaz Luchez à ce poste de la Polouest.

Madame la Présidente demande s'il y a une autre candidature proposée dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose donc d'élire Madame Patrizia Clivaz Luchez par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney : « Malley : quelles mesures urgentes ? »

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?» déposée et lue au Conseil communal du 24 février 2020.

En préambule, il s'agit tout d'abord, comme le précise Madame l'Interpellatrice, d'éléments transmis par voie de presse et qui ne présentent par conséquent que l'avis de celles et ceux qui les ont fournis à 24Heures.

Voici les réponses municipales aux trois questions de l'interpellation :

1. A quel moment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de la situation ?

Réponse : Par lettre recommandée du Syndicat Unia, le 4 février 2020.

2. Un mandat d'audit externe sur les conditions de travail au CSM a été demandé pour évaluer les faits et établir les responsabilités.

2 a) Dans quel délai cet audit sera mené et le rapport soumis aux mandataires ?

Réponse :

L'audit a été lancé le 18 février et le rapport qui en découle sera connu le 8 avril 2020.

2 b) De quelle manière les membres du Conseil d'administration comptent-ils garantir la bonne conduite de l'audit ?

Réponse :

En confiant cet audit à un bureau reconnu (Vicario) sous signature du Vice-président du Conseil d'administration, Monsieur Alain Gillièron, moins impliqué que le Président du CSM.

3 a) Qu'entendent concrètement les 3 Municipalités par la mise en place «d'une structure de soutien» ? Et comment le Conseil d'administration compte-t-il mettre cette structure en place ? Qui en a la responsabilité ?

Réponse :

Il s'agit d'un cabinet d'aide et de soutien psychologique qui permet aux personnes auditionnées de pouvoir se confier et d'obtenir une écoute tout au long du processus d'audit. Ce cabinet a été mandaté 3 jours après la demande des 3 collectivités et il est opérationnel depuis le début de l'audit. La personne de référence du Conseil d'administration est la même que celle qui a signé l'audit : le Vice-président, Monsieur Alain Gillièron.

3 b) Quelles mesures ont-elles été mises en place depuis la diffusion du communiqué de presse afin d'accompagner les collaborateurs durant cette période ?

Réponse : Voir la réponse précédente.

3 c) Dans le cas où ces mesures n'ont pas encore été mises en place, qu'est-il imaginé et dans quels délais ?

Réponse : Ce cas n'existe pas, mais voir la réponse à la question 3 a).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?».

Vous me permettrez après les quelques semaines qui ont suivi l'interpellation et notre réponse qui vous a été envoyée de vous donner quelques dernières nouvelles du CSM.

Après un certain temps, voire un temps certain d'incertitudes, les tests intégraux de sécurité pour l'obtention du permis définitif d'exploiter et d'utiliser les jallons 1 et 2, soit l'ensemble de la Vaudoise Arena, le parking, les 2 patinoires, les bureaux et le restaurant, se sont déroulés ce dernier vendredi et ont été positifs et concluants. Le permis pourra donc être octroyé ces prochains jours.

Un 2^{ème} permis sera délivré lorsque les travaux relatifs à l'escrime, au tennis de table et à la piscine couverte seront terminés.

Deuxièmement, suite une rencontre avec eux ce matin-même, l'ensemble des 17 employés actuellement opérationnels au CSM sont dans une très bonne dynamique et esprit de travaux des plus constructifs et positifs. Le staff technique est en constante évolution et nous procéderons à 5 engagements d'ici Noël. A terme, avec la piscine, ce sera un effectif de près de 50 personnes qui sera à l'heure.

Troisièmement, d'intenses négociations sont en cours entre avocats des deux parties, CSM et Unia, qui représente les 5 employés, pour trouver une issue au conflit de travail qui oppose l'employeur à ses 5 employés. Bien sûr, aucune précision ne peut vous être donnée aujourd'hui, puisque la procédure et négociations sont en cours. Au sujet du rapport Vicario, dont on a parlé dans la réponse à Madame Monney. En tant que vice-président du CSM et responsable du dossier, je dois vous communiquer que Tamedia et 24 Heures ont fait recours au Tribunal contre celui qui vous parle, face à son refus, en fin de compte le refus du Conseil d'administration, de leur transmettre l'audit Vicario relatif au climat de travail au CSM.

Ce document de 132 pages est aux yeux du Conseil d'administration beaucoup trop précis et détaillé et que s'il était publié, il nuirait très gravement à la protection de la sphère privée de plusieurs personnes employées au CSM, toute fonction et activité confondues. Il est à préciser, pour ne pas qu'on croie que l'on protège qu'une partie des gens, qu'il serait autant dommageable pour les 2 parties actuellement en conflit de voir ce document publié par la Presse. Ce sera donc au Tribunal de prendre la responsabilité de décider si oui ou non, on ose mettre cela sur la place publique, parce que s'il est transmis à la Presse, il le sera, mais en aucun cas celle de votre serviteur et du Conseil d'administration du CSM. Après la séance à la CDAP qui ne saurait tarder, la décision devrait être connue fin du mois de septembre, début novembre.

Vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, dans cette grande aventure de la construction de ce centre sportif, négatif, certes, on en a parlé, mais également beaucoup de positif. Un investissement humain intense, extraordinaire, de la part du personnel, comme des dirigeants, mais à la hauteur de cette infrastructure majeure, dont on peut imaginer un peu qu'elle est un DC9 qui s'est transformé du jour au lendemain en un Airbus A380 qui ne s'écrase pas, mais qui est bientôt prêt, nous l'espérons, au décollage.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Conseillère Johanna Monney.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Madame la Présidente,

Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées à notre interpellation et les compléments qui ont été apportés par Monsieur le Syndic. Il est vrai que cet objet date déjà, cette interpellation a été déposée le 24 février.

Depuis, de nouveaux développements sont survenus, on a pu aussi le comprendre avec les compléments de Monsieur Gillièron. C'est vrai aussi que c'est un sujet important, il y a des personnes derrière, des êtres humains derrière et je pense qu'il est vraiment important de prendre le temps d'aborder cet objet et de l'aborder dans les détails. Avec ces développements qui ont eu lieu entre-temps, je me permets de poser de nouvelles questions à la Municipalité, en rebondissant sur les réponses qui ont été données. Je vous remercie déjà de votre compréhension et de votre patience, puisque ce sujet mérite un certain nombre de questions en plus de l'interpellation.

Nous aimerions donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

Pour sa réponse à notre interpellation, la Municipalité informe avoir été mise au courant de la situation par lettre recommandée d'Unia le 4 février. J'avoue être un peu surprise par cette réponse. Monsieur Gillièron est vice-président du Conseil d'administration du CSM. La Municipalité est donc certainement informée des activités du CSM par son biais.

1. Est-ce que cela signifie, Monsieur Gillièron que, malgré votre rôle de Vice-président, vous n'aviez jamais entendu parler auparavant des problèmes qui avaient cours, et notamment de santé des collaboratrices et collaborateurs ?
2. Quand est-ce que le Conseil d'administration a-t-il été informé de ces problèmes ? N'y a-t-il aucun événement ou aucun élément qui aurait permis au Conseil d'administration de se rendre compte de la présence de graves dysfonctionnements ?
3. Pourquoi notamment la mise en place d'un service d'accompagnement psychologique a-t-il tardé à être mis en place - le 19 février - alors que les problèmes avaient cours depuis de nombreux mois ? Par ailleurs les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance des résultats de l'audit mené par Vicario début mai. Des grandes lignes ont été rendues public début juin par la voie d'une conférence de presse et d'un communiqué de presse. Je remercie donc Monsieur Gillièron par le biais de M. Turrian de nous en avoir fait part.
4. Les résultats détaillés de l'audit ont-ils maintenant été transmis au personnel et au syndicat ? Nous avons bien compris que la question de le rendre public est en cours et que cela ne dépendait plus du Conseil d'administration, plus de vous Monsieur Gillièron, mais je me demandais, j'ai peut-être loupé des éléments, si maintenant s'il avait été transmis dans ses détails au personnel et au syndicat.
5. 28 personnes ont été auditionnées dans le cadre de cet audit. Sans dévoiler le secret de la procédure, est-ce que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ont-ils pu être entendus ? Et notamment celles et ceux le plus atteints par la situation et les problèmes de management soulevés ?
6. Cet audit a été complété, nous l'avons vu par voie de Presse, par un second audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, donc la CFL, rendu public en juillet, qui met également en lumière des dysfonctionnements dans la gestion. Et pour la suite ? Le communiqué du 23 juin affirme que le Conseil d'administration a retenu plusieurs recommandations d'amélioration des conditions de travail proposées par l'audit de Vicario. Il les liste. Y a-t-il d'autres recommandations proposées par l'audit que le Conseil d'administration a décidé de ne pas retenir ? Si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?

7. Le communiqué affirme également d'une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités entre la Direction et le Conseil d'administration sera effectuée. Quelle sera cette nouvelle répartition dans les détails et, en substance, quelle gouvernance est imaginée ? A noter que le rapport de la CFL aborde également ce point en mentionnant notamment que la gouvernance du CSM n'a pas toujours respecté ses propres règles.
8. Qu'est-il prévu pour que de telles erreurs ne se reproduisent pas ?
9. Ce même rapport propose également un nouveau partage des rôles et des renforts dans plusieurs domaines. Visiblement, ces recommandations d'allouer des ressources supplémentaires ont été en partie écartées. Pourquoi ?
10. Par ailleurs, nous avons bien compris la question du dialogue avec le syndicat, mais nous voudrions savoir si le Conseil d'administration imagine une autre manière, une manière parallèle, pour initier un dialogue constructif avec les collaboratrices et les collaborateurs ?
11. Pour terminer, où en est le retour au travail des collaboratrices et des collaborateurs en arrêt maladie ? Quelles mesures le Conseil d'administration a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour permettre ce retour dans de bonnes conditions, et d'éviter notamment de devoir côtoyer les personnes qu'ils ont, qu'elles ont dénoncées ? Je rappelle ici qu'il s'agit en priorité de la santé des collaborateurs et des collaboratrices et de leur bien-être au travail. Pour rappel, 5 personnes étaient toujours en arrêt maladie en juin et 2 ont démissionné en raison des problèmes survenus sur la vingtaine de collaboratrices et collaborateurs que comptait le CSM à l'époque des faits.

Je remercie la Municipalité pour répondre à ces questions.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On aurait préféré au niveau de la Municipalité d'avoir votre complément pour ce soir, ce qui nous aurait permis de vous répondre à certaines de vos interrogations et d'autres pas, parce que je dois peser le pour et le contre, par rapport à, je le répète, la procédure est en cours et c'est une procédure en justice entre avocats et il est exclu que nous allions trop loin et que ça risquerait de péjorer le résultat final, que cela soit en fin de compte d'un côté, comme de l'autre. Donc, vous me connaissez, j'aurais bien aimé vous répondre, mais je ne vais pas m'y risquer, cela serait très très difficile de savoir jusqu'où aller par rapport à ce que je peux dire, par rapport à tout ce que vous avez émis comme questions. Je considère donc, Madame la Présidente, n'ayant pas reçu le texte avant la séance, que c'est une nouvelle interpellation et que nous répondrons à la prochaine séance.

Madame la Présidente a la parole

Très bien, nous verrons au point 15 de l'ordre du jour si l'interpellation sera déposée avec le soutien de 5 Conseillères-Conseillers, ce qui sont les conditions formelles pour qu'une interpellation puisse être déposée.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres réactions dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2019.

Madame la Présidente prend la parole

Comme vous le savez toutes et tous, le débat sur la gestion des comptes dans ce Conseil se déroule en deux temps. Tout d'abord, nous traitons le rapport municipal, puis nous traitons séparément le rapport des commissions de gestion et des finances qui se sont penché sur ces rapports. Nous allons donc parcourir d'abord le rapport de gestion municipal. Je vous propose de procéder comme suit, nous passerons d'abord à une discussion générale, puis une discussion chapitre par chapitre en fonction du découpage du rapport municipal. Je vous énumérerai à chaque fois les pages dont il sera question. Vous pourrez poser des questions, demander des précisions, etc. Au terme de cette discussion sur le rapport de gestion municipal, il n'y aura pas de vote, nous passerons ensuite au point 11 de l'ordre du jour qui est le rapport de la Commission de gestion et les vœux de celle-ci. Ensuite, nous voterons sur les conclusions, soit de donner ou non décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2019. Est-ce que cette manière de faire suscite des remarques ? Si tel n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion générale sur le rapport de gestion municipal pour l'exercice 2019. Est-ce qu'il y a, à ce stade, des prises de parole ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc à la discussion chapitre par chapitre.

CHAPITRE 1 « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 6 à 10.

La parole n'est pas demandée

CHAPITRE 2 « MUNICIPALITE ET GENERALITES », PAGES 10 et 11

La parole n'est pas demandée

CHAPITRE 3 « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 12 à 30.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 4 « OFFICE DE LA POPULATION », PAGES 31 à 33

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 5 « SERVICE INFORMATIQUE », PAGES 34 et 35

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 6 « FINANCES », PAGES 36 à 38

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 « DOMAINES ET BATIMENTS », PAGES 39 à 41

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 42 à 48

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je souhaite m'exprimer sur l'excellente prestation fournie dans le domaine de l'environnement et notamment dans le rapport, sur un point en particulier, les panneaux solaires. A travers cela, je souhaite exprimer le fait que nous avons besoin également de plus de résultats quantifiables, c'est ce que je veux illustrer à travers ce que l'on voit aux panneaux solaires et terminer par quelques questions à la Municipalité, questions auxquelles ils pourront répondre quand ils le jugeront opportun.

On peut lire dans le rapport de gestion 2019 une croissance très forte de l'implantation des panneaux photovoltaïques est observée en 2019 et le lien à la construction du CSM et à l'appel d'offres groupé réalisé par les communes. A ce rythme, l'objectif communal fin 2020 fixé à 1 m² de panneaux solaires par habitant devrait pratiquement être atteint. Ces deux phrases sont très intéressantes, parce qu'en 2019, pour ce qui concerne ce qu'on appelle à Prilly, le plan énergie climat 2016-2020, l'année passée, tous les baromètres étaient au vert, à l'exception des panneaux solaires qui étaient vraiment à la traîne.

Je suis content que la Municipalité ne se soit pas reposée sur les quelques excuses de l'année passée et qu'elle ait fourni de gros efforts cette année, parce qu'on lit effectivement que là aussi, on est sur le point d'y arriver, de remplir les objectifs qu'on s'est fixés, objectifs mesurables. Je trouve que c'est donc une très bonne chose. Je ne sais pas si vous êtes au courant, le Canton de Vaud vient de se doter d'un outil qui s'appelle « stratégie du Conseil d'Etat vaudois pour la protection du climat », qui détaille en 7 domaines une stratégie assez complexe que j'espère les municipalités vont implémenter prochainement.

J'aimerais illustrer le 1^{er} thème de ces 7 domaines qui est celui de la mobilité. A l'échelle du territoire vaudois, la mobilité représente plus de 40 % de gaz à effet de serre, l'essentiel étant lié à l'utilisation du carburant fossile pour la mobilité individuelle motorisée. Afin de renforcer significativement le report modal, l'Etat engage des moyens importants pour la mise en œuvre de sa stratégie relative aux interfaces de transports, le programme de développement de l'offre ferroviaire à l'horizon 2050, ainsi que le renforcement de son action de promotion du vélo. Alors, bien sûr, c'est tout nouveau, les communes n'étaient peut-être pas au courant que c'était quelque chose de bien à faire, mais il est vrai que dans ce rapport de gestion, on n'a aucune mesure en ce qui concerne la mobilité.

Bien sûr, c'est difficile de savoir quelle quantité de gaz à effet de serre on émet à Prilly, bien que certains spécialistes doivent y arriver, je me demandais si la Municipalité envisagerait pour l'année prochaine de nous fournir le nombre de kilomètres de pistes cyclables, peut-être même avec un objectif d'augmentation, le nombre de places de parc actuellement disponibles ou alors le nombre de véhicules immatriculés, ainsi que leur motorisation électrique, à essence ou autre ?

Peut-être arriverions-nous à avoir quelques données sur le CO2, un autre chiffre, le nombre de voitures en car sharing, c'est une bonne façon de combiner les transports ? Je tiens à mettre ça sous la forme d'une question. Est-ce que cela a été envisagé et quels sont vos plans pour le futur à ce sujet ?

Monsieur le Conseiller Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Ce sont effectivement des données qui seraient intéressantes à avoir, c'est eu peu ce qu'il y avait il y a quelques années, quand on devait établir la politique énergie – climat de la commune, il y a un certain nombre de ces données qui ont été un peu mises de côté, parce qu'il est extrêmement compliqué de pouvoir imaginer la quantité de gaz à effet de serre émises sur le territoire prilléran. Le nombre de véhicules, c'est peut-être quelque chose que nous pouvons avoir, on peut l'avoir en lien avec les habitants, les gens ont peut-être des véhicules au nom d'une entreprise qui n'est pas située sur Prilly, il peut y avoir plein de situations qui font que finalement les données sont faussées, mais ce sont des choses que l'on peut en effet étudier.

Par rapport au rapport, le kilomètre de pistes cyclables pourrait être indiqué, même s'il est appelé à évoluer assez rapidement, mais il y a néanmoins toutes les données qui concernent les vélos électriques. Les subventions que l'on a données, 98 en 2019 pour des vélos à assistance électrique. Ce sont des axes sur lesquels on mise, c'est de convaincre les gens que pour des trajets jusqu'à 3 ou 4 kilomètres, le vélo électrique est vraiment le véhicule le plus simple, le plus écologique, le moins fatiguant, parce qu'en plus on marche certainement moins qu'en voiture, parce que l'on peut se parquer en bas de là où on doit aller, donc on essaie vraiment de convaincre les gens que le vélo électrique est un bon moyen de se déplacer. Mais, on est ouvert à envisager d'autres indicateurs, pour autant que cela soit facile de les trouver et de les chiffrer.

CHAPITRE 9 « TRAVAUX ET VOIRIE », PAGES 49 à 52.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 10 « URBANISME ET CONSTRUCTIONS », PAGES 53 à 61

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 11 « ENFANCE », PAGES 62 à 70

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 12 « JEUNESSE ET SPORTS », PAGES 71 à 74

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 13 « AIDE SOCIALE COMMUNALE », PAGE 75

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 14 « SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS », PAGES 76 à 78

La parole n'est pas demandée.

2ème partie du rapport de gestion

CHAPITRE 15 « RELATIONS INTERCOMMUNALES », PAGES 82 à 91

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente prend la parole

Nous avons donc terminé l'examen du rapport de gestion municipal. Je clos ce point 10 de l'ordre du jour. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2019 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

Madame la Présidente prend la parole

En raison de l'absence excusée de Madame la Conseillère Fanny Emery, j'appelle Monsieur le Conseiller Léo Gaillard pour la lecture des observations et des conclusions du rapport. Pour ce point de l'ordre du jour, je vous propose de procéder comme suit. De nouveau, j'ouvrirai une discussion d'ordre général si tant est que la parole soit demandée, et nous passerons ensuite les chapitres du rapport un à un. J'ouvrirai la discussion à chaque chapitre et nous traiterons également les observations de la Commission de gestion dans l'ordre des chapitres dans lesquels elles apparaissent. Nous aurons ensuite une discussion finale et un vote pour donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019. En ce qui concerne les observations, s'il n'y a pas de réaction dans la salle, elles seront considérées comme étant acceptées. Dès lors qu'il y aurait une prise de position, nous passerons au vote. Y-a-t-il des remarques ou des observations sur cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre dès lors la discussion générale sur ce rapport de la Commission de gestion pour l'examen 2019. Il n'y a pas de prise de parole, nous pouvons dès lors attaquer ce rapport.

INTRODUCTION, PAGES 5 À 7.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 1 « ADMINISTRATION GENERALE, OFFICE DE LA POPULATION, RESSOURCES HUMAINES, INFORMATIQUE, URBANISME ET CONSTRUCTIONS, RELATIONS EXTERIEURES », PAGES 8 A 16.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 2 « ECOLES, FINANCES, SECURITE PUBLIQUE », PAGES 17 À 20.

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 1 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 1, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce sujet a mené à pas mal de débats au sein du groupe PLR. Nous sommes arrivés à la conclusion avec une petite majorité et beaucoup d'abstentions qu'il valait la peine de suivre la COGEST et d'étudier plus à fond le fonctionnement de cette Commission. On vous propose en tant que groupement, sachant que le vote reste libre dans le groupe, de suivre la COGEST.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz-Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe du parti socialiste qui a longuement débattu avec ses municipaux vous propose également de suivre la réponse de la Municipalité dans le sens où il va y avoir des changements au sein de Prilly Animation, une analyse de ce qui s'y fait serait intéressante et ça permettrait de redynamiser cette structure.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je comprends bien que vous soyez un peu désappointés par la réponse de la Municipalité. D'abord, je salue une nouvelle fois le travail de la commission. Il est vrai que la commission est à un tournant de son histoire du simple fait qu'un certain nombre de membres qui sont là depuis longtemps voient bien arriver un certain nombre de membres plus jeunes et que nous faisons tout au sein de la commission et certains parmi nous siègent dans cette commission et peuvent sans doute en témoigner, tout est fait effectivement pour de sang neuf, que ces idées nouvelles puissent trouver leur place, respectivement leur réalisation dans le cadre des activités de Prilly Animation.

L'année en cours a été un peu difficile, déjà la fin de l'année 2019 et l'année 2020, pour des raisons d'ordre personnelle pour un des membres de la commission, ensuite est arrivé le COVID. Il est clair qu'à partir du moment où des changements pourront intervenir durant l'année prochaine, la commission va s'interroger et s'interroge déjà sur les fonctionnements nouveaux, le dynamisme nouveau qu'elle veut apporter dans l'offre culturelle pour Prilly. C'était dans ce sens-là que la Municipalité vous répondait, pour montrer que nous sommes déjà en chemin dans le sens de ce dynamisme qui est demandé par les uns et par les autres et que je comprends tout à fait et que nous partageons à la Municipalité.

C'est une commission qui est votre commission, j'imagine que beaucoup de membres ici présents vont assister à un certain nombre d'activités. Le but est de, bien sûr, analyser pour voir ensuite à l'avenir du fait du départ d'un certain nombre de membres de la commission d'ici le printemps prochain, de voir de quels types de forces nous avons besoin. Je pense pour ma part qu'il faut faire plus de place à d'autres activités, sans pour autant prétendre que les activités qui ont été menées à chef ces dernières années par la commission ne seraient pas de bonnes activités.

Simplement, je pense que la population de Prilly change aussi et qu'il nous faut élargir notre offre. Voilà ce que je peux en dire et une réponse écrite ne vous donnerait pas beaucoup plus d'éléments, d'une part parce qu'il s'agit de membres et donc de cas personnels dans le cadre de la commission. Ce que je peux vous dire, c'est que l'arrivée d'un nouveau membre, Monsieur Christian Baur, professeur au gymnase, mais aussi administrateur de Ad'Opéra.

Si vous avez du temps ce soir ou demain, allez voir sur internet de quoi il s'agit. Cette présence-là, déjà, montre un nouveau dynamisme, l'accueil aussi que nous allons faire bientôt, j'espère que nous vous y verrons nombreux pour la guerre du Sondrebond, montre que nous sommes dans cette voie dynamique. Je vous prie d'accepter la réponse que nous vous fournissons avec les compléments que je viens de vous donner.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote sur la réponse municipale, tout en rappelant que la Commission de gestion propose de la refuser.

Vote : la réponse municipale est acceptée par 19 voix pour, 18 contre et 14 abstentions

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au chapitre 3.

CHAPITRE 3 « DOMAINES, FORETS, PISCINES, BÂTIMENTS ET PATRIMOINE, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, DECHETS, PAGES 21 À 29.

Madame la Présidente rappelle que ce chapitre comporte 3 observations de la Commission de gestion, les numéros 2, 3 et 4. Elles seront traitées les unes après les autres.

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 2 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 2, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente précise qu'il n'y a dès lors pas de vote sur cette observation.

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 3 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 3, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente précise qu'il n'y a dès lors pas de vote sur cette observation, la réponse municipale est considérée comme étant acceptée.

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 4 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 4, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente précise que la réponse municipale est considérée comme étant acceptée.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au chapitre 4.

CHAPITRE 4 « TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET PROMENADES, PAROISSES, NATURALISATION ET INTÉGRATION », PAGES 30 À 35

Madame la Présidente rappelle que ce chapitre comporte 3 observations de la Commission de gestion, les numéros 5, 6 et 7. Elles seront traitées les unes après les autres.

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 5 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 5, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'un de nos membres nous a adroitement rappelé qu'un préavis 21-2017 prévoyait justement d'assermenter à tour de bras, si je peux me permettre l'expression, sans vouloir être péjoratif. Mais en même temps, ce qu'on a vu ou estimé en 2017 n'était plus valable aujourd'hui, donc il faut accepter cette évolution. Autrement dit, on accepte que la Municipalité nous dise qu'aujourd'hui, on ne peut pas assermenter comme on l'avait prévu il y a trois ans. Cependant, on se pose la question de l'applicabilité de ce Règlement. On se demande dès lors si tout ou partie est pertinente et on encourage la Municipalité à soumettre des aménagements ou une modification pour faire miroir à la réalité qu'on vit aujourd'hui par rapport au Règlement qu'on avait imaginé auparavant. Ceci étant dit, le groupe dans son entier suit la COGEST et vous prie aussi de prendre acte de cette observation.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz-Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste vous propose également de suivre la position de la Commission de gestion avec cependant un commentaire dont la Municipalité, si elle était d'accord, pourrait se saisir en revoyant éventuellement le Règlement. Ce que nos membres ont constaté, c'est que suite à la mise en place des nouvelles poubelles et des indications sur le sol, les déchets sauvages ont été pendant un certain temps beaucoup moins nombreux. Petit à petit, on a vu réapparaître des objets jetés n'importe comment, etc. Donc, ce que le groupe souhaite, c'est d'une part relever que le travail qui a été fait a été utile, en tout cas pendant un certain temps et qu'il s'agirait peut-être de refaire une campagne générale de prévention, voire de réinscrire sur le sol les différents logos qui permettraient aux gens de rappeler qu'il y a certaines choses que l'on ne fait pas et qu'elles pourraient être suivies d'amendes.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Comme il y a eu prise de parole, Madame la Présidente précise qu'elle passe au vote sur la réponse municipale.

Vote : la réponse municipale est acceptée par une large majorité, moins 4 abstentions

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 6 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 6, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente précise que la réponse municipale est considérée comme étant acceptée.

Madame la Présidente propose à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire l'observation no 7 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 7, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz-Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste appuie la réponse de la Commission de gestion, c'est-à-dire l'acceptation de la réponse. Nous souhaitons cependant insister sur une chose. On a bien compris que les axes qui seraient concernés sont en cours d'étude. Nous souhaitons vraiment que non seulement le Chasseur, les Flumeaux soient concernés, mais également la route de Neuchâtel pour ce qui appartient à Prilly et la route de Cossonay et la route du Mont, que tout ceci passe en zone 30 km/h la nuit, en tout cas pour une période d'essai qui sera systématiquement évaluée.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Monsieur le Conseiller Nicolas Tièche (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Passer une zone à 30 km/h la nuit, c'est une chose, dans les axes principaux, c'est une autre chose, notamment pour les véhicules d'urgence. Dans une zone à 30 km/h, les véhicules d'urgence ne peuvent pas dépasser 45 km/h s'il n'y a pas une urgence vitale avérée. Ma question concerne ceci : qu'en est-il de ces zones 30 pour les véhicules d'urgence en urgence ? C'est une question adressée à la Municipalité.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question. Les choses sont à la fois très simples et un peu compliquées dès lors qu'il faut les appliquer. Les choses sont très simples, c'est-à-dire qu'il y a des protocoles. Pour un véhicule d'urgence, il peut déclencher l'urgence et donc rouler plus vite dès lors que l'urgence est avérée. Le problème et c'est là que parfois les choses se compliquent, c'est l'évaluation de cette urgence. Vous avez chacune et chacun dans les journaux, les cas d'un certain nombre de policiers qui, au prétexte de l'urgence, roulaient trop vite. Ils ont été dénoncés, c'est-à-dire respectivement pris au flash en excès de vitesse et le Tribunal a estimé que l'urgence n'était pas engagée et ils ont de ce fait été sanctionnés. Il y a donc le principe et il y a l'application. Il est évident que quelles que soient les limites de vitesse et en l'occurrence, vous parlez des zones 30, mais on peut dire la même chose pour les autres zones, 50, etc. L'urgence leur permet de rouler plus vite, c'est une question d'appréciation, il ne faudrait pas que les difficultés de cette appréciation portent préjudice à la rapidité de leur intervention.

Madame la Présidente demande si la parole est encore sollicitée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe des Verts soutient la gauche pour cette zone 30 km/h, c'est logique. Par contre, on a eu de nombreux débats vis-à-vis des véhicules d'urgence et la majorité du groupe des Verts est quand même pour le fait de dire que c'est plus important de faire cet essai pour voir l'impact que cela a et de voir comment les véhicules d'urgence peuvent gérer la situation. Nous ne serons pas la seule ville à faire cet essai, c'est important que tout le monde y participe et ce sera évalué à la fin.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote.

Vote : la réponse municipale est acceptée par une large majorité, moins 1 voix contraire et 4 abstentions

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au chapitre 5.

CHAPITRE « ENFANCE, JEUNESSE, SPORTS, AFFAIRES SOCIALES », PAGES 36 À 38.

Madame la Présidente précise qu'il n'y a pas d'observation dans ce chapitre et demande si une personne souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe dès lors à la discussion finale sur le rapport de gestion. Elle demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose de passer à la lecture des conclusions du rapport de gestion 2019 et demande à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard de lire la partie vote et conclusions.

Lecture du vote et des conclusions.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions du rapport de gestion municipal 2019.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2019,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019.

Vote : C'est à une large majorité, moins 4 avis contraires que les conclusions du rapport de gestion sont acceptées.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Préavis municipal No 11-2020 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2019.**

Madame la Présidente prend la parole.

Ici, nous faisons à nouveau le même exercice, c'est-à-dire que nous traitons à ce point 12 de l'ordre du jour des comptes tels qu'ils nous ont été envoyés par la Municipalité. Nous les traitons chapitre par chapitre, je vous demanderai à chaque fois si vous voulez prendre la parole sur les chapitres. A la fin, quand nous aurons terminé de parcourir ce document, il n'y aura pas de vote. Nous passerons au point suivant de l'ordre du jour, le rapport de la Commission des finances, nous traiterons les observations de ladite Commission, ensuite il y aura les conclusions de la Commission des finances et nous voterons sur les comptes 2019. Y-a-t-il une demande de prise de parole au niveau de la discussion générale pour les comptes 2019, tels que présentés par la Municipalité ?

Ce n'est pas le cas.

OBSERVATIONS GENERALES, PAGES 5 À 14.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

GRAPHIQUES, PAGES 15 À 23.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

TABLEAU DES CHARGES PAR NATURE, PAGES 24 À 25.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

TABLEAU DES REVENUS PAR NATURE, PAGES 26 A 27

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

TABLEAU DES CHARGES PAR DIRECTION, PAGES 28 À 29.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

TABLEAU DES REVENUS PAR DIRECTION, PAGES 30 À 31.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 1 « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 32 À 42.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 2 « FINANCES », PAGES 42 À 45.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 3 « DOMAINES », PAGES 46 À 51.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 4 « TRAVAUX », PAGES 51 À 57.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 5 « INSTRUCTION PUBLIQUE », PAGES 58 À 67

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 6 « POLICE », PAGES 67 À 69

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 7 « SECURITÉ SOCIALE », PAGES 69 À 74

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 8 « SERVICES INDUSTRIELS », PAGE 74

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

BILAN, PAGE 75

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

CAPITAL ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, PAGE 76

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE FINANCIER, PAGE 77

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, PAGES 78 À 80

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

INVESTISSEMENTS 2019, PAGES 81 À 83

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS, PAGES 84 À 85

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

EMPRUNTS, PAGE 86

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas

COMPTES DE LA STEP, PAGES 87 À 89

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas

COMPTES DU SDIS MALLEY PRILLY-RENENS, PAGE 91 À 102

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas

Le point 12 de l'ordre du jour étant traité, Madame la Présidente passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. **Rapport de la Commission des finances traitant de l'examen des comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2019 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.**

Madame la Présidente prend la parole.

Je passerai la parole à Madame Elia Pochon, rapportrice de la Commission des finances pour nous lire les observations de la Commission, les réponses de la Municipalité et également les réponses de la Commission aux réponses de la Municipalité. C'est exactement le même principe que pour la Commission de gestion. S'il n'y a pas de demande de parole, il n'y aura pas de vote sur ces observations. A la fin du traitement des observations, je vous lirai la discussion générale sur le rapport et nous voterons sur les comptes 2019 de la Commission de gestion. Est-ce que cette manière de faire vous convient ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je souhaite prendre la parole avant les observations sur le rapport des finances.

Au nom de la COFIN, je tiens tout d'abord à vous dire que, même si le contexte politique est particulier, les échanges avec la Municipalité et les chefs de service ont été efficaces et cordiaux pour l'analyse de ces comptes 2019.

La COFIN a réussi à examiner les comptes en 9 séances, ce qui est bien moins que les années précédentes. Pour les citoyens qui nous regardent, je vais essayer de résumer l'analyse de la Commission des finances. L'année 2019 se solde sur un excédent de produits d'un peu plus d'un million en raison principalement d'un retour de péréquation favorable d'un montant d'environ 1,8 millions. Certes, c'est un beau résultat, il est cependant à relativiser, car ce retour de péréquation est lié au mauvais résultat financier de l'année 2017. La marge d'autofinancement est supérieure à 2018, elle est de 4 millions, soit une hausse de 1,7 millions par rapport à 2018. Par contre, l'écart entre le résultat et la marge d'autofinancement est stable entre 2018 et 2019. Par conséquent, ce bon résultat au niveau de la marge d'autofinancement est lui aussi à relativiser.

La dette est restée stable, à 72 millions, en raison d'une bonne couverture des charges et on peut féliciter la Municipalité pour cet élément-là. Aussi, une intensité d'investissement plus faible que d'habitude, plusieurs projets ont été repoussés au-delà de 2020. Nous avons aussi bénéficié d'un retour de subventions pour les investissements réalisés de plus de 3,3 millions. La somme nette au 31 décembre 2019 qui reste à engager par rapport au préavis voté est de 6,5 millions environ. Par rapport à notre plafond d'endettement fixé à 93 millions pour la législature, nous disposons d'une marge de manœuvre suffisante jusqu'à la fin la législature qui arrivera bientôt.

La COFIN, en 2018, avait fait la demande de mettre en place des mesures pour freiner les dépenses. En 2019, nous pouvons observer les premiers effets de ces mesures. Une part de cet élan a certainement été coupé par la crise actuelle. A l'avenir, il reste de nombreuses incertitudes quant aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire liée au COVID-19. Cette crise va impacter les résultats financiers dans les prochaines années. Par contre, on peut se réjouir de l'entente entre le Canton et les communes par rapport à la facture sociale qui semble se projeter dans les années à venir, c'est une bonne nouvelle pour notre commune.

Finalement, je souhaite d'ores et déjà attirer votre attention sur la réponse à la question 2 de la Municipalité, relative à l'autorisation de dépenses exceptionnelles, que nous avons limitées en tant que Conseillers communaux à hauteur de CHF 50'000.00 en ce début de législature. Ce montant a été dépassé à 4 reprises sans que la Municipalité vienne avec une demande de crédit complémentaire, ce qui est la règle. Nous en débattons dans les réponses aux questions.

En conclusion, je tiens à relever que les cartes du jeu changent très rapidement, ceci tout particulièrement ces deux dernières années, ce qui impacte régulièrement la planification financière à moyen terme déjà. Cela nécessite pour notre Municipalité de devoir continuellement s'ajuster, tout en ayant une vision d'investissements sur le long terme pour la population prillérane. Il faut pour cela, on peut l'imaginer, un esprit d'ouverture, car la tâche ne doit pas toujours être facile. Je tiens donc à remercier pour leur engagement les municipaux de notre commune.

Aucune autre prise de parole préliminaire n'était demandée, Madame la Présidente passe la parole à Madame Elia Pochon, rapportrice de la Commission des finances, pour la lecture de la première observation de la Commission des finances.

Lecture de l'observation no 1, la réponse municipale et la réponse de la Commission des finances – Engagement de dépenses de fonctionnement.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

La réponse municipale est donc acceptée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'observation no 2.

Lecture de l'observation no 2, la réponse municipale – Sollicitation de crédits complémentaires aux dépenses de fonctionnement

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances n'est pas satisfaite de la réponse. Je pense qu'il y a eu peut-être un malentendu. La Commission des finances parle bien des comptes de fonctionnement et non des comptes d'investissement. La COFIN a constaté qu'il y avait 4 comptes pour lesquels il y avait bien un dépassement des CHF 50'000.00., que le Conseil communal autorise normalement. Il s'agit des comptes « informatique, les déchets, l'entretien de la voirie et aussi le service à l'enfance par rapport aux frais d'alimentation ». Pour ce dernier compte, par contre, le montant dépassé est compensé par les contributions des parents à ce niveau-là. Pour autant, la Commission des finances se serait attendue à ce que la Municipalité vienne avec un préavis complémentaire, comme le préavis au début de la législature le recommande, elle souhaiterait savoir si la Municipalité pourrait s'engager sur ce point d'ici la fin de cette année. Je pose donc la question à la Municipalité : est-ce que la Municipalité peut venir avec un préavis complémentaire sur ces 4 éléments ?

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis désolé pour ce malentendu, entendons-nous alors, ce sera plus simple. Effectivement, nous pouvons présenter et nous pouvons nous engager à présenter ce préavis complémentaire sur les 4 éléments que Madame la Présidente de la Commission des finances vient de citer et nous pouvons nous engager à le faire d'ici la fin de l'année, avec une interrogation, apprenant ceci ce soir, je n'ai pas pu me renseigner au-delà. Dès lors, je l'espère, que vous accepteriez les comptes tels que présentés, quelle serait la réalité réglementaire, si j'ose dire, d'un préavis revenant sur des comptes déjà acceptés ? Je ne sais, mais j'imagine que la Commission des finances a réfléchi à cette question et qu'elle nous fournit la réponse. Nous pouvons en tous les cas faire, si nous trouvons la possibilité de faire passer rétroactivement un préavis sur ces 4 points, sur ces 4 lignes budgétaires que vous avez citées, nous le ferons sans aucun problème. Il est peut-être plus certain de dire que nous pouvons fournir des explications, plutôt qu'un préavis dès lors que ce préavis ne pourrait pas avoir, les comptes ayant été acceptés, une valeur d'application réelle, mais je ne sais pas, puisque vous avez posé la question, j'imagine que vous avez la réponse à notre interrogation.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En fin de compte, sur la forme, une fois que vous avez voté sur les comptes, ils sont votés et on ne peut pas revenir en arrière, ça c'est clair. Aujourd'hui, les dépenses sont dépensées, on ne peut pas revenir non plus en arrière. Il s'agit surtout d'une question de principe, on souhaiterait que la Municipalité respecte vraiment les engagements qu'elle a pris en début de législature envers ce Conseil communal. C'est la raison pour laquelle la COFIN recommande de venir avec un préavis.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On a eu un débat assez long à ce sujet, parce qu'on n'arrivait pas à placer un préavis rétroactif sur quelque chose qui avait déjà été accepté. Ceci étant, si cela ne met pas une condition à l'acceptation des comptes, on s'est dit dans le groupement qu'on allait suivre dans ce cas-là la recommandation de la COFIN, sachant encore une fois que chacun sera libre, pour que nous allions ainsi jusqu'au bout du processus et que la transparence soit complète, comme l'a promise Monsieur le Municipal Antoine Reymond.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Avec mon collègue Antoine Reymond, on s'est en effet sérieusement penchés sur votre remarque, Madame la Présidente, pour essayer de voir pourquoi nous n'avions pas respecté ce que vous êtes en train de mettre en avant. Alors, certes, on ne l'a pas respecté, mais je tiens aussi à préciser que ce sont les comptes 2019 et que les comptes 2019 sont bouclés et on travaille dessus au début de 2020 et que s'est-il passé en début de l'année 2020 ? Le COVID, où c'était peut-être un tout petit peu plus compliqué d'appliquer stricto sensu ce que vous nous avez dit ici. On a eu de multiples décisions à prendre qui étaient sur le moment présent par rapport à ce qui se passait à la Commune et dans l'administration. Ce n'est pas la seule raison, mais c'est sans doute une des raisons qui a fait que cette année, nous avons omis ou nous n'avons pas respecté ce Règlement qui dit que nous devons venir avec un crédit complémentaire pour ce dépassement budgétaire. Si vous voulez, vous pouvez nous mettre un carton jaune, peut-être pas rouge, mais voilà. On a compris.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai besoin d'une information complémentaire de la part de la COFIN et une prise de position finalement du Conseil communal. Pour ce qui concerne les repas des AMF, on a eu un dépassement. Bien sûr, cela correspond aux repas, aux achats de nourriture consommés par les enfants, parce qu'il y avait plus d'enfants que prévu. Donc, le budget de cette ligne, comme d'autres budgets pour l'accueil scolaire, parascolaire, enfance, des chiffres que se font à la louche, parce qu'on ne sait pas combien d'enfants, combien de journées, combien de repas vont être distribués. Comme dit tout à l'heure, ce chiffre est complètement payé par les parents et pas par la Commune. Je voudrais savoir peut-être pour l'avenir, si cela se passe de nouveau, est-ce qu'une information à ce sujet dans les comptes eux-mêmes suffiraient ou s'il faudrait à chaque fois faire un préavis de dépassement de budget ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On s'est beaucoup penchés sur l'ensemble de ces comptes. Nous n'avions pas seulement ceux-là, on avait encore plein d'autres qui avaient un dépassement de CHF 50'000.00. Il y a ceux qui sont pour les associations intercommunales. Pour ceux-là, on a recommandé à la Municipalité d'intégrer des exceptions. On a aussi des comptes, par exemple pour les transports publics. On sait que la Municipalité n'a pas la main mise pour des décisions à ce niveau-là, elle pourrait juste informer le Conseil communal quand il y a des dépassements. Pour la question de Madame la Municipale Anne Bourquin Büchi, il faut qu'on en discute en Commission des finances, parce qu'on ne s'est pas penchés de manière approfondie sur cette question-là. Comme là, il y avait un groupe de comptes pour lesquels il y avait un dépassement, c'était facile de les glisser à l'intérieur de ce préavis. Par contre, si c'était juste ce compte-là, avec cette forme de dépassement, on doit encore y réfléchir, on vous donnera une réponse ultérieurement.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, puisque je prends la parole au nom du groupe socialiste, je voudrais remercier la Municipalité pour la gestion prudente et rigoureuse qu'elle a eue des ressources, amenées pas seulement de son fait, mais aussi d'un retour de la péréquation, etc., à des comptes qui sont finalement positifs et ce dont nous sommes tout à fait contents.

Maintenant, concernant l'observation no 2, dont on parle, je rejoins Monsieur Oertli, le groupe peut rejoindre Monsieur Oertli, nous avons eu aussi une grande discussion au sein du groupe, nous ne partageons pas tous le même avis. Ce qui nous semble cependant, même si je comprends bien que le COVID a été une période difficile, que la Municipalité a eu à faire face à beaucoup d'autres problèmes et décisions à prendre, il n'en reste pas moins qu'à un moment donné, c'est un peu une question de principe. Alors, jusqu'où on laisse aller, parce qu'il y a à chaque fois ou très souvent en tout cas des circonstances particulières et quand est-ce que le législatif dit non, cette fois, même si effectivement un préavis au sens strict n'a pas de sens, puisque les comptes seront vraisemblablement acceptés, mais au moins d'avoir des explications, parce que finalement, la Municipalité doit rendre compte devant le Conseil communal des dépassements qu'elle fait, elle montre ainsi le suivi rigoureux qu'elle a des différents dicastères. Donc, au nom d'un groupe socialiste un peu partagé sur la question, ce serait intéressant que la Municipalité accepte de nous donner ses explications au moins.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je peux rassurer Monsieur le Syndic, il ne s'agit pas d'un carton jaune et je rejoins en ce sens Madame Clivaz Luchez. Il s'agit effectivement d'une question de principe, ce besoin de transparence, cette nécessité de transparence. Donc, on recommande, on s'associe à vous et à la COFIN pour obtenir ces informations, effectivement sous la forme d'un préavis, sur quelque chose qui est déjà bouclé, mais qu'au moins, on arrive au bout de cette transparence, en dépit des difficultés que l'on a rencontrées.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le service des travaux étant cité dans cette interpellation, cette question, je tiens quand même à préciser que dans les comptes, au 3142.0001, à la page 54, il y a effectivement une dépense de CHF 155'698.50 pour un budget de CHF 50'000.00. Par contre, si on prend la peine d'aller dans les revenus, dès qu'on prend le compte 4356.0000, on a une recette de CHF 53'799.10, ce qui fait que si on prend le budget de CHF 50'000.00 + l'autorisation d'aller jusqu'à CHF 50'000.00, sans crédit complémentaire, ça fait CHF 100'000.00. Si je fais un calcul, CHF 155'698.50 – CHF 53'799.10, on dépasse de CHF 1'600.00. Alors, effectivement, il faut mettre des limites, il faut mettre des barrières et là, nous sommes à CHF 1'600.00 au-dessus des CHF 50'000.00, alors s'il le faut, c'est volontiers que l'on viendra faire un crédit complémentaire de CHF 1'600.00 et j'arrondis.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Puisqu'on en est effectivement à donner des explications qui n'auraient pas été forcément toujours bien comprises ou bien expliquées, en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, effectivement, on a un budget de CHF 575'000.00 et on est passé à CHF 664'883.78. Déjà, si l'on compare le budget 2019 avec les comptes 2018, on était déjà légers avec le budget 2019, je vous rappelle que les comptes 2018 viennent après le budget 2019, ce qui fait que si on avait eu les comptes un peu avant, on aurait peut-être déjà adapté le montant et une autre chose, c'est qu'on a une convention avec Lausanne par rapport à la déchetterie intercommunale, donc, on se contente finalement de payer la facture que nous envoie Lausanne. Lausanne, jusqu'à récemment, était assez sympathique, puisqu'il y avait certaines charges qu'ils n'imputaient pas, qu'ils prenaient à leur charge, donc nous ne payions que les frais variables finalement qui concernent vraiment l'évacuation des déchets et autres, mais tous les frais fixes qui étaient là pour le fonctionnement de la déchetterie étaient à la charge de Lausanne.

Depuis, Lausanne s'est rendu compte que finalement, ce n'est pas forcément tout à fait normal que tous frais fixes étaient uniquement à leur charge et qu'il fallait aussi répartir ces frais fixes, on ne pouvait évidemment pas leur refuser cela, parce que si on fait les calculs de manière cohérente, on doit prendre en charge également le personnel sur place, le matériel, les investissements et autres, donc c'est aussi pour cela qu'on ait eu cette surprise de découvrir que le montant était bien plus élevé que ce que nous avions budgétisé.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 20 ans de Conseil communal, quand on parle de principe, j'en ai vu souvent bafoués. Je dois le dire ce soir, mais je dois aussi me départir un tout petit peu de la prise de position « de la COFIN » sur cette observation no 2. Pour la simple et bonne raison que, ce qu'on vient de nous citer, en l'occurrence la Municipalité, que les bouclements de comptes 2019 ont été faits au début de l'année 2020, d'où le début de la pandémie COVID-19, je peux penser très sérieusement qu'on peut être compréhensifs. Compréhensifs, pour la simple et bonne raison que rien ne va changer.

Cela veut dire très clairement que ce soir, au lieu de se battre sur ce sujet, on pourrait accepter une fois ce que propose en complémentarité la Municipalité, le fait de donner ses explications par écrit, un peu tardivement il est vrai, alors qu'elle s'engage à tenir l'application du Règlement pour le futur.

Ce soir, je suis pour le consensus, cela m'est difficile, vous me connaissez, je suis franc, cela m'est très difficile de vous le proposer, mais je pense ce soir qu'on pourrait aller de l'avant, accepter la réponse de la Municipalité, en adjonction de ce qui vient de vous être proposé, c'est-à-dire d'offrir une explication, non pas sous forme de préavis, mais une explication tardive que l'on pourra avoir lors du prochain Conseil du mois de novembre.

Madame la Conseillère Elia Pochon (PLR) a la parole

Merci Madame la Présidente,

J'ai entendu beaucoup de choses, mais il ne s'agit pas de taper sur les doigts de qui que ce soit, c'est purement comptable, c'est une question de technique comptable, toutes les communes le font d'ailleurs. En fin d'année, on présente, certaines communes font aussi le préavis pour tous les dépassements, il ne s'agit pas là de faire des cartons jaunes ou quoi que ce soit, mais c'est comptablement que ça doit se faire. Il faut effectivement qu'on puisse joindre ce document aux comptes. On avait d'ailleurs indiqué dans les réponses aux questions nos commentaires par rapport à ça, on avait indiqué aussi qu'il y avait des observations et on s'attendait d'avoir un préavis pour qu'au niveau financier, comptablement, les choses soient justes.

La prise de parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote sur la réponse municipale.

Vote : la réponse municipale est refusée par 22 voix contre, 20 voix pour et 14 abstentions, l'observation no 2 de la Commission des finances est maintenue.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'observation no 3.

Lecture de l'observation no 3, la réponse municipale et la réponse de la Commission des finances – Nombre d'enfants fréquentant les APEMS et AMF

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La réponse municipale est donc acceptée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'observation no 4.

Lecture de l'observation no 4 et la réponse municipale – Impact de l'évolution de la population

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, dans sa majorité, n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité. Elle est d'avis qu'il serait intéressant de disposer, non seulement d'indicateurs comptables, mais aussi d'indicateurs et ratios d'ordre plus financiers.

Elle recommande à la Municipalité de se renseigner auprès de spécialistes du Canton, de manière à disposer de ratios pour réaliser des analyses prospectives en tant qu'aide à la planification financière. Au vu de ce qui précède, la majorité, mais pas l'unanimité de la Commission des finances, vous invite à refuser la réponse municipale.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans notre groupe, on a eu pas mal de discussions à ce sujet aussi. On comprend bien qu'à priori il n'est pas possible à la Municipalité de connaître le mix de gens qui vont venir, en revanche, on est certains qu'à postériori c'est possible. On a cru comprendre que la COFIN souhaitait avoir peut-être plus de visibilité afin de la partager avec le Conseil communal. Ceci étant, le groupe est plutôt d'avis d'accepter la réponse de la Municipalité, contrairement à ce que vous venez de dire.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous m'excuserez, je ne connaissais pas l'outil qu'apparemment le Canton a déployé. Nous sommes évidemment tout à fait disposés dès que nous en aurons et la possibilité et le temps, de nous appuyer sur ces études. Néanmoins, je crois que ces outils vont nous permettre, pour autant qu'ils soient applicables tels quels au niveau communal, de voir sur la durée. Je crois que c'est quand même la question de la durée d'expérimentation si j'ose dire, c'est-à-dire entre le moment où des gens viennent de s'installer ou par exemple, ils achètent un bien et que l'on peut voir qu'ils commencent à payer des impôts, etc., mais aussi qu'après il y a effectivement des coûts induits et on l'a dit dans notre réponse.

Nous en sommes évidemment heureux, dès lors qu'il faut pouvoir les accueillir à l'école, dans les APEMS, etc. C'est vraiment sur la durée que nous arriverons vraisemblablement avec ces outils qu'une fois encore nous sommes prêts à utiliser. C'est vraiment avec la durée que nous verrons les résultats de cette politique, sur laquelle, je vous le rappelle, nous n'avons que fort peu de prise, puisque les gens viennent ou ne viennent pas s'installer à Prilly pour toutes les raisons de nouveau énumérées, entre-autres, dans notre réponse. Voilà pourquoi, avec le complément que je viens d'apporter et la suggestion fort intéressante de la Commission des finances qui vient d'être rappelée, je vous propose d'accepter la réponse de la Municipalité.

La prise de parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote sur la réponse municipale.

Vote : la réponse municipale est acceptée à une large majorité, moins 5 voix contraires et 7 abstentions.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'observation no 5.

Lecture de l'observation no 5, la réponse municipale et la réponse de la Commission des finances – Crédits votés.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

La réponse municipale est donc acceptée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la rapportrice pour la lecture de l'observation no 6.

Lecture de l'observation no 6, la réponse municipale et la réponse de la Commission des finances – Commentaires.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La réponse municipale est donc acceptée.

Madame la Présidente prend la parole.

Nous passons au débat général sur les comptes. Avant de vous passer la parole, Monsieur le Municipal, je demanderai à Madame la rapportrice de lire les conclusions, jusqu'au vote, du rapport de la Commission des finances, sans la conclusion formelle que le Conseil communal doit prendre.

Lecture des conclusions et vote du rapport.

Madame la Présidente prend la parole.

Le rapport de minorité avait été annoncé, mais n'a pas été transmis au Bureau du Conseil, je cède la parole à Monsieur le Municipal Antoine Reymond.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a quelque chose de relativement curieux tout de même, pour ne pas dire surréaliste, d'être le 31 août, pour traiter des comptes 2019, Monsieur le Syndic l'a rappelé, ce que nous avons tous en mémoire, c'est-à-dire l'épisode du COVID, alors que les travaux municipaux arrivent à leur terme quant à l'élaboration du budget. C'est donc vraiment une année extraordinaire. Alors, par un exercice de la pensée, je vous invite à vous transporter au début de cette année 2020 avec, ce qui est une excellente nouvelle, nous avons des comptes positifs, les comptes communaux qui bouclent avec un excédent de produits d'un million.

La COFIN qualifie ces comptes de satisfaisants, c'est sans doute cette vieille pudeur protestante qui consiste à ne pas trop se réjouir lorsque les nouvelles sont positives. Nous en sommes satisfaits, c'est vrai, ce sont de bons comptes. La Municipalité est contente, elle se réjouit de vous présenter ces comptes, je ne reviens pas sur les chiffres, vous les avez en tête.

Des charges stables, des impôts dont les montants figurant au budget étaient on ne peut mieux calculés, une marge d'autofinancement positive et les emprunts qui restent à 72 millions, bien loin du plafond des 93 millions, la COFIN en page 13 en fait le commentaire.

Ces résultats et cela a été dit, ont pu être atteints par le fait et non grâce, parce que si c'était une grâce, ce serait un cadeau, par le fait d'un retour péréquatif supérieur de 1,8 millions par rapport au budget 2019 et 2,5 millions en comparaison des comptes 2018 et permettez-moi de revenir sur ce point. Dans notre message à la page 5, nous soulignons que ces montants font partie intégrante de tout budget communal dans le Canton. C'est le système tel que nous le vivons. Les montants péréquatifs font partie du budget, de leur gestion, au même titre que les impôts et d'autres sources de revenus. Il y a là, nous l'avons dit dans notre rapport, un caractère conjectural, c'est-à-dire que nous pouvons imaginer calculer au plus proche des montants de cette péréquation, mais ce n'est pas du tout aléatoire. Cela est dû, cela a déjà été souligné, au décalage qu'il y a entre une année et l'autre et de ce fait, du calcul de la péréquation qui est toujours ainsi décalée dans le temps et cela dépend de nos finances.

Cela dépend aussi de l'entier des finances de toutes les communes, puisque le système péréquatif est un système clôt sur lui-même et c'est à l'intérieur de ce système que les sommes sont partagées. Les pages 10 et 12 de la brochure livrent quelles indications quant au calcul qui tient compte, cette explication, de l'ensemble de nos situations financières de ces dernières années. Certes, la péréquation nous est favorable, personne ne s'en plaindrait et nous préférierions effectivement avoir de meilleurs comptes dans les années précédentes pour moins toucher de la péréquation, ce qui serait en soi un bon signe. Mais, ce n'est pas un cadeau. Dans le calcul de nos comptes, cela fait partie des montants que nous prenons en compte et cela est très important, dès lors que nous devons en l'occurrence aujourd'hui préparer les budgets futurs.

Le 2^{ème} point sur lequel j'aimerais revenir, c'est sur l'usage des fonds. La COFIN, en pages 20 et 21 de son rapport, mais de manière latérale, aborde cette question. La gestion des fonds avec une interrogation qui m'a été déposée dans ma boîte mail. Avons-nous utilisé les fonds pour enjoliver les comptes ? En page 8 de notre brochure, vous avez lu quelques lignes à ce sujet, dans le cadre des amortissements, nous prélevons sur des fonds, parce que ce sont des fonds attribués et nous prélevons certains montants et lorsque vous votez des préavis, vous voyez apparaître dans la partie financière du préavis, les prélèvements sur ces fonds attribués. Ainsi, par exemple en page 9 de la brochure, il y a des prélèvements concernant la gare de Malley pour CHF 900'000.00 ou du chauffage à distance de CHF 756'000.00.

Je ne vais pas tous vous les répertorier. Si la Commission des finances désire avoir un récapitulatif total de gestion de ces comptes, il suffit de nous le demander, puisque nous collaborons tellement bien que nous vous fournissons le plus rapidement possible, avec le plus de compétences possibles, toutes les réponses que vous souhaitez obtenir. Il y a plusieurs fonds qui sont de nature diverses et chaque prélèvement est effectué pour des charges hors budget, en fonction de leur attribution spécifique et dans le respect des règlements, dès lors qu'ils existent de ces comptes. Ces prélèvements n'ont aucun impact sur les comptes de fonctionnement, sauf de manière très marginale, puisque nous avons fait le calcul. Le montant d'impact sur nos comptes de fonctionnement est de CHF 1'700.00. Donc, nous prenons sur ces comptes, ils sont attribués et nous n'enjolivons pas les comptes en prélevant sur ces fonds et ça, c'est très important que nous ayons tout cela tous en mémoire.

Je voudrais tout de même apporter une petite correction à la remarque de la page 15 du rapport de la COFIN, je suis quand même obligé de le faire. Non, la Municipalité ne fait pas la pluie et le beau temps à Prilly. Dès lors, elle n'est pas capable de voir si nous aurons ou non de la neige à l'avenir. Je suis désolé de vous décevoir, même si parfois, nous souhaiterions avoir de tels pouvoirs.

Aujourd'hui, nous vous demandons donc de bien vouloir approuver les comptes 2019 de la Commune, du SDIS et de la STEP. Mais, si nous revenons au début de mon intervention, je disais que nous nous reportions en arrière dans le temps, si nous revenons à aujourd'hui, nous le savons tous, nous sommes dans une autre situation. Les choses ont changé depuis ce mois de mars 2020. Il nous faut changer de regard sur nos réalités, nos réalités sociales, politiques, financières et sans doute, pour beaucoup d'entre nous, nos réalités personnelles. Nous ne pouvons plus voyager, mais Marcel Proust disait : « Le seul, le vrai, l'unique voyage, c'est de changer de regard ». Changeons de regard ensemble et votez ces comptes, merci.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une remarque générale sur les comptes, nous avons trouvé que le résultat était effectivement réjouissant et rassurant. On note en particulier l'endettement qui est stabilisé sur les 2 dernières années, c'est-à-dire 2018 et 2019. Les dépenses sont également stables sur les deux dernières années et on a vu que l'investissement a été réduit sur la base d'une révision, une nouvelle planification de notamment des travaux ou d'autres types d'investissements. Je pense que c'était aussi une grande dose de bon sens, ce qui est vraiment très favorable. Toutefois, on ne doit pas baisser la garde aussi bien dans l'exécutif, que dans nos rangs, au sein du législatif. Nous sommes bénéficiaires de la péréquation, nous avons une réduction de la facture sociale, ce qui équivaut à une certaine fragilité de la Commune, même si c'est à retardement, cela représente une fragilité.

Je veux revenir sur les réserves, Monsieur le Municipal Reymond a parlé des fonds, je vais parler d'une manière plus générale des réserves, je diverge à ce sujet, les réserves sont en baisse constante depuis 2015, donc on ponctionne plus que ce qu'on alimente. C'est un effet comptable, ce n'est pas de l'argent comptant et trébuchant, mais cela a un effet sur le résultat. Le risque c'est qu'on ait une illusion, une illusion de bonne santé, tout va bien et on continue comme avant. Donc, quand même prudence à ce sujet-là. L'endettement est stable, mais on n'a rien entendu sur la réduction de cet endettement ou la maîtrise ou quoi que ce soit. J'ai encore deux mots à dire qui sont visibilité et anticipation. Je crois que cela a été demandé à plusieurs reprises. On demande en permanence la visibilité et l'anticipation et je crois que l'un va avec l'autre et vice-versa. Je pense que là, la Municipalité devrait vraiment aller de l'avant, il me semble que Monsieur le Municipal Reymond en a parlé. Ceci étant dit, en gardant tous ces points de vigilance à l'esprit, notamment quand on va parler du budget, c'est tout bientôt, le groupement recommande l'acceptation du préavis 11-2020.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente demande à Madame la rapportrice de lire les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2020 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2019 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2019 dudit organisme ;
3. d'approuver les comptes 2019 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : Le préavis no 11-2020 est approuvé à une large majorité, moins 3 avis contraires et 2 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 14 de l'ordre du jour.

Monsieur le Conseiller Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

14. **Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer & Consorts concernant l'usage de glyphosate pour désherber la vigne communale.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer et Consorts relative à l'usage de glyphosate pour traiter la vigne communale déposée et lue au Conseil communal du 22 juin 2020.

Voici les réponses municipales aux cinq questions de l'interpellation :

1. La vigne communale a-t-elle bien été traitée au glyphosate ?

Réponse :

La Municipalité, par son Service Energie & Environnement, s'est intéressée aux différents traitements appliqués sur la vigne communale et a eu la confirmation qu'elle était désherbée au glyphosate.

2. Sinon quel produit a-t-il été utilisé ?

Réponse :

Le glyphosate est le principal produit utilisé pour le désherbage.

3. Si oui, comment explique-t-elle ce retour en arrière, alors même que la vigne est située proche d'une école, d'un quartier d'habitation et des ruches communales ?

Réponse :

Il semblerait que la vigne ait toujours été traitée au glyphosate pour le désherbage depuis que la Ville de Prilly a mandaté le vigneron-tâcheron Bernard Gorjat pour son exploitation, soit dès le 1^{er} janvier 2001. On ne peut donc pas parler de retour en arrière.

4. D'autres produits chimiques comme des fongicides et insecticides sont-ils également utilisés sur cette parcelle ?

Réponse :

La vigne de Prilly est traitée avec les produits phytosanitaires suivants :

- Glyphosate, produit phytosanitaire pour désherber le sol;
- Bouillie bordelaise*, fongicide à base de cuivre et de chaux;
- Soufre mouillable*, fongicide;
- Amicarb*, bicarbonate de potassium, fongicide;
- Vacciplant*, produit phytosanitaire à base d'algues stimulant les défenses de la vigne;
- Amarel Folpet, Melody Combi ou Legend, fongicides luttant contre l'oïdium, utilisés occasionnellement.

La majorité de ces produits phytosanitaires fait partie du traitement standardisé utilisé par les vignerons sur la Commune de Bourg-en-Lavaux (Villette) où Monsieur Bernard Gorjat réside et exploite son domaine viticole. Monsieur Gorjat n'a pas mentionné d'insecticide pour le traitement de la vigne.

5. Alors que le vin communal peine à être écoulé, ne serait-il pas possible de passer cette parcelle en bio, quitte à perdre en quantité en faveur d'un vin labellisé certainement plus valorisable ?

Réponse :

La Municipalité s'est d'ores et déjà engagée, lors de sa séance du 8 juin 2020, à supprimer l'utilisation du glyphosate dans la vigne communale dès le 1^{er} janvier 2021. Elle va travailler conjointement avec le vigneron-tâcheron afin de trouver des alternatives au glyphosate et suggérera dans la mesure du possible de limiter les intrants phytosanitaires non compatibles avec une viticulture biologique sur la parcelle viticole afin de tendre vers une exploitation plus naturelle de la vigne.

Il est à noter que la vigne communale a obtenu le label VINATURA de VITISWISS, Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer et Consorts relative à l'usage de glyphosate pour traiter la vigne communale.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suis cependant étonné qu'il ait fallu une interpellation pour que ces questions soient traitées par la Municipalité, alors que ces vignes sont très proches d'une école et d'un quartier d'habitation.

* La bouillie bordelaise, le soufre mouillable, l'Amicarb et le Vacciplant sont compatibles avec une viticulture biologique.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cet objet.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Présidente prend la parole

Le Bureau avait reçu lors de la dernière séance un postulat de Madame la Conseillère communale Magali Russbach à qui je cède la parole pour développer son postulat.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat : Solidarité, circuits courts et économie de proximité : aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire.

Je suis ravie de vous retrouver en fin d'été pour traiter ce postulat que j'aurais voulu déposer le 29 juin dernier, d'ailleurs il est toujours daté du 29 juin, j'espère que cela ne posera pas de problème.

Un mot d'introduction. Evidemment, ce postulat a été écrit au moment de la crise, donc j'espère que l'été ayant aussi modifié légèrement la situation sanitaire, il n'est peut-être plus aussi urgent. Néanmoins, je trouve important de déposer ce postulat pour que nous puissions en discuter dans le cas où il serait déposé à la Municipalité.

Nous venons de traverser quatre mois de crise inattendue et sans précédent. Outre la crise sanitaire, c'est quasiment l'ensemble du fonctionnement de notre société qui en a pris un coup. Pour beaucoup, le ralentissement économique que la COVID-19 a provoqué, a augmenté la précarité, la perte d'emploi ou la faillite. Malheureusement, ces effets n'en sont qu'à leur début, les incertitudes financières dureront encore de nombreux mois pour bon nombre de Suisses/ Suissesses et habitant.e.s de notre pays, sans parler de l'échelle mondiale.

Néanmoins, nous avons vu apparaître une solidarité et une bienveillance nouvelle entre les individus qu'il est bon de souligner et de souhaiter qu'elles perdurent, y compris dans la manière de « consommer ».

En effet, le semi-confinement a permis à un grand nombre d'entre-nous de réfléchir au système économique dans lequel nous vivons et à s'essayer aux nombreux et créatifs systèmes de circuits courts. Le succès immédiat et durable durant la crise de la plateforme de soutien et d'achat « de bons de consommation » DireQt en faveur de nombreux.ses indépendant.e.s romand.e.s et le véritable boom de la demande en produits alimentaires de proximité en sont bel et bien quelques preuves. L'invitation aux vacances en Suisse, certes à défaut (pour certain.e.s) de pouvoir voyager plus loin, permettra également, peut-on l'espérer, de favoriser une manière plus « slow » et locale de dépenser son argent, afin de relancer l'économie globale de notre pays.

Bref, la crise que nous venons de vivre rappelle l'importance d'avoir une économie locale forte, résiliente et résistante aux prochains chocs, particulièrement dans le cadre de la crise climatique à laquelle nous faisons face.

Renforcer ce tissu économique de proximité :

Bien que les marchés aient dû fermer dans nos villes, nos agriculteur.rice.s et paysan.ne.s vaudois.ses ont vu leurs ventes directes (et donc leur chiffre d'affaire) très fortement augmenter¹ et les habitudes de consommation (achats à la ferme, livraison de paniers de légumes, épicerie de produits locaux, achats groupés et partagés, coopératives alimentaires ou ferme participative) sont devenus de nouvelles normes. A l'opposé, la délocalisation de la production de matériel médical (par ex.) ou de certains produits de première nécessité ont créé des pénuries et/ou des hausses de prix non compatibles avec les besoins et les moyens financiers qu'une telle crise a provoqués.

¹ D'au moins 30 à 40 % en moyenne sur les trois mois de semi-confinement, selon mes contacts professionnels dans le milieu de l'agriculture biologique local.

Promouvoir les circuits courts signifie :

- réduire les distances d'acheminement des produits et en améliorer la disponibilité,
- encourager une agriculture et/ou production et transformation locale,
- favoriser des emplois locaux (qui, eux-mêmes, consomment et dépensent localement, améliorant ainsi la circulation financière),
- aider les indépendant.e.s touché.e.s par la crise, renforcer les finances des commerces et services de proximité,
- améliorer la traçabilité et le respect des normes environnementales,
- renforcer les liens entre agriculteur.rice.s et/ou producteur.rice.s et consommateur.trices,
- revaloriser et mettre en avant la/les personne.s et le travail qui se cachent « derrière » un produit,
- permettre aussi aux producteur.rice.s et indépendant.e.s de mieux tirer parti de la valeur ajoutée sur leurs produits.

Dès lors, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier les outils pour promouvoir et développer les circuits courts, l'économie de proximité et/ou solidaire, de manière plus proche des besoins réels et actuels de la population de sa commune. Cette étude devra se faire en collaboration avec les acteurs locaux concernés (producteur.rice.s, indépendant.e.s, sociétés, entreprises, associations, commerces, etc..) ainsi que les associations intercommunales et régionales.

Le groupe de Vert.e.s propose à la Municipalité de Prilly d'étudier les réflexions suivantes :

Agriculture et alimentation de proximité :

- Informer régulièrement la population (Prilly'hérault et/ou tout ménage et/ou post sur les RS) quant aux divers marchés, aux points de vente directe (à la ferme ou épiceries) et aux producteur.rice.s de la région livrant à domicile (paniers, groupements d'achat, coopératives alimentaires notamment)
- Promouvoir, soutenir ou mettre en place des lieux de collectes pour des livraisons groupées de produits locaux (paniers par ex.). S'associer avec des agriculteur.rice.s et producteur.rice.s locaux pour mettre en place une telle offre à Prilly.
- Repenser la tenue des marchés les vendredi matin à Prilly, notamment vis-à-vis des questions de fréquentation, horaires (durant les heures de bureau !) lieu, choix de stands et « ambiance » actuels. Inclure la population dans cette démarche pour mieux connaître ses attentes.
- Soutenir les projets des sociétés, entreprises, commerces ou associations locales ayant pour but de favoriser les circuits courts et/ou l'agriculture locale.
- Proposer et promouvoir l'utilisation des produits de la région, ainsi que la mise en valeur de leurs producteur.rice.s, lors de réceptions officielles organisées par la commune, mais aussi auprès des sociétés locales organisant toute manifestation public sur le territoire communal.
- Apporter des soutiens et offrir des conditions favorables afin de favoriser l'implantation, le démarrage et le développement d'initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (type AMAP, « paniers », associations d'agriculture urbaine, etc..)
- Encourager et soutenir la transformation et distribution de produits de la région.

Economie, solidarité et commerces de proximité :

- Prévoir un numéro de Prilly'hérault et/ou des posts sur les réseaux sociaux de la ville dans lesquels seront mis en vitrine les commerces de proximité et les indépendant.e.s prilléran.ne.s qui le souhaiteraient (pas simplement de la publicité mais une vraie présentation).
- Etudier l'opportunité, en collaboration avec les producteur.rice.s et indépendant.e.s de la commune et/ou de la région, de permettre la tenue d'un ou plusieurs stands de présentation/vente sur le domaine communal (par ex. le soir, à l'heure des pendulaires).
- Promouvoir la mise en place de « troc de biens et services » ou « bon procédé », selon le principe de solidarité.

- Promouvoir auprès des commerces locaux (et habitants) le système de « Bons suspendus », pour que les personnes précarisées puissent bénéficier à prix réduits des produits/services se trouvant sur la commune, selon le principe de solidarité.
- Promouvoir auprès des commerces et indépendants de Prilly les monnaies locales (le *Léman* et éventuellement l'*Epi*) pour favoriser l'économie circulaire localisée.
- Réfléchir à l'offre de « bons d'achats » à utiliser auprès des petits commerces/indépendant.e.s de la commune, à disposition des habitant.e.s (à tout le monde ou aux plus nécessiteux).
- Réfléchir à la mise en vente de « bons d'achat/soutien » aux commerces et indépendant.e.s de notre commune (à l'image de ce que pouvait proposer DireQt, bien qu'à plus petite échelle) afin de faire des promesses de vente certainement bienvenues pour ceux-ci.
- Collaborer avec les collectivités voisines et les instances régionales pour développer des offres communes que ce soit pour la consommation alimentaire, de biens et services et de loisirs.
- Favoriser l'appel aux commerces et indépendant.e.s de Prilly lors de l'organisation de réceptions officielles organisées par la commune, mais aussi auprès des sociétés locales organisant toute manifestation public sur le territoire communal.

En vous remerciant pour votre attention,

Pour le groupe des Vert.e.s,
Magali Russbach

Je précise que ce ne sont que des idées et que je pense bien que toutes ne seront pas réalisables, mais la réflexion vaut le dépôt de ce postulat.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il s'agit d'un postulat plus qu'une interpellation, ce doit être assez facile à la Municipalité d'y répondre, parce qu'il y a une ou deux questions, mais il y a beaucoup de solutions, donc les réponses sont déjà presque toutes données.

Il y a énormément, je n'ai pas pu tout noter, c'est évident. Je vous propose donc de renvoyer ce postulat à une commission, d'autant plus que le postulat a un certain poids selon notre Règlement et il mériterait d'être étudié en Commission. C'est la proposition que je fais conformément à notre Règlement.

Madame la Présidente prend la parole

Est-ce qu'un cinquième des membres présents soutiennent la proposition de renvoi à une Commission ?

C'est le cas.

Puisque plus d'un cinquième des membres présents le demandent, nous allons voter sur ce renvoi en Commission. D'ici là, y-a-t-il d'autres demande de prise de parole ?

Ce n'est pas le cas.

Vote : Le postulat est renvoyé en Commission à une large majorité, moins 5 abstentions.

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Conseillère Johanna Monney pour la lecture de son interpellation.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, je reconnais que j'aurais pu transmettre les questions avant par écrit, donc je dépose au nom des Verts et des Vertes une nouvelle interpellation qui a le titre très original « Malley, quelles mesures urgentes, interpellation no 2 ». Cela reprend donc mot à mot ce que j'ai dit tout à l'heure, donc si Madame la Présidente l'accepte, je m'épargne la lecture.

Madame la Présidente prend la parole

Avec grand plaisir Madame la Conseillère communale. Est-ce que votre interpellation est soutenue par cinq personnes au moins ?

C'est le cas.

Cette interpellation sera transmise à la Municipalité. Y-a-t-il d'autres motions, postulats, interpellations ou projets qui n'ont pas été transmises au Bureau du Conseil ?

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Questions et divers

Madame la Présidente prend la parole

Avant de vous donner la parole, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je cède la parole à la Municipalité pour la réponse à la question écrite du Conseiller Ihsan Kurt «Pollution au chlorothalonil : quelle est la situation de nos eaux potables à Prilly ?» et je donne la parole à Monsieur le Municipal Michel Pellegrinelli.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Ihsan Kurt «Pollution au chlorothalonil : quelle est la situation de nos eaux potables à Prilly ?»

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt «Pollution au chlorothalonil : quelle est la situation de nos eaux potables à Prilly ?», déposée et lue au Conseil communal du 22 juin 2020.

La problématique de traces de pollution par des produits de dégradation du chlorothalonil dans les eaux souterraines en Suisse, qui touche surtout les zones du plateau, régions à fortes activités agricoles, soulevée par Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt est sans aucun doute préoccupante. Pour ce qui est plus particulièrement de Prilly, l'alimentation en eau potable est assurée entièrement par la Ville de Lausanne, sur la base d'une concession, renouvelée avec effet au 1^{er} août 2016 pour être en conformité avec la Loi vaudoise du 1^{er} août 2013 sur la distribution de l'eau.

Dès l'alerte donnée en 2019 par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (OSAV), la Ville de Lausanne a pris de nouvelles mesures pour son eau potable par des campagnes de prélèvement des eaux qui sont régulièrement effectuées tout au long de l'année dans les ressources ainsi que dans le réseau de distribution. Les échantillons sont ensuite analysés en laboratoire du point de vue microbiologique, physico-chimique et des micropolluants. Concernant ce dernier aspect, plus de 2'000 échantillons ont été prélevés en 2019, ce qui correspond à près de 50'000 résultats d'analyses. L'eau est une denrée alimentaire précieuse; la mission du Service de l'eau est de garantir une eau potable de qualité aux plus de 380'000 habitants de l'agglomération lausannoise qu'il alimente. A la suite de ces analyses, des traces des métabolites du chlorothalonil ont été décelées dans une partie des sources ou nappes souterraines. Les captages touchés ont été immédiatement détournés du réseau d'alimentation en eau et compensés par l'eau du lac Léman qui n'est pas concernée par la présence de ces substances, inférieures à la limite de détection. Les captages en question sont : Cheseaux-sur-Lausanne (2 captages), Fontaine à Basset (Chalet-à-Gobet), Mossues (Jorat-Menthue), Jorattez (Mont-sur-Lausanne), Froideville, Prévondavaux, ainsi que les sources de Thierrens et Montaubion qui avaient été diluées dans l'eau du Léman.

Toutes les autres ressources en eau de la Ville de Lausanne répondent parfaitement aux nouvelles exigences en vigueur. L'Office cantonal de la consommation confirme que l'eau du robinet de l'ensemble du réseau lausannois peut être bue sans crainte. Quant à la Ville de Prilly, elle est alimentée en eau potable par le réservoir de Chablière, à Lausanne, et par le réservoir de Petite-Croix situé à Romanel-sur-Lausanne. L'eau du réservoir de Chablière provient essentiellement des stations de pompage de Lutry et Saint-Sulpice alors que celui de Petite-Croix est alimenté par le réservoir de Crissier. Globalement, 90 % de l'eau alimentant Prilly provient du lac Léman qui, comme mentionné ci-dessus, n'est pas concernée par la présence de ces substances, et 10 % d'origines diverses (cf fiche d'information sous :

https://www.prilly.ch/fileadmin/documents/user_upload/10_trx_fichiers/Eau_potable/EP_2020_Prilly.pdf).

Troisième distributeur d'eau en Suisse, la Ville de Lausanne demeure vigilante et va continuer de faire des analyses, dont l'ensemble des résultats concernant les micropolluants sont publiés de manière transparente sur son site internet (<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite/les-micropolluants/>).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Madame la Présidente prend la parole

Merci Monsieur le Municipal. Avant d'ouvrir les questions, est-ce que cette réponse suscite des réactions ?

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse. Toutefois, j'aimerais préciser qu'il s'agit d'un problème qui existe, un problème de pollution, un problème de pesticides et j'invite la Municipalité d'être attentive aux instructions du Canton et de l'Office fédéral de la santé publique.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions et divers dans l'assemblée.

Madame la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

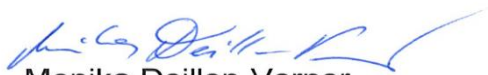
Question écrite : Le drapeau et la fête nationale

Le drapeau c'est tout un symbole d'un pays.

Alors, pourquoi le drapeau Suisse ne flottait pas le jour de notre fête nationale sur les bâtiments administratifs de notre commune de PRILLY ?

- Est-ce qu'il a attrapé le Coronavirus et était-il mis en quarantaine ?
OU
- Alors, notre commune a déclaré « la sécession » avec la Suisse et personnellement, je ne trouve pas cela une bonne idée, car nous sommes des assistés du canton.

Merci d'avance pour vos explications.


Monika Deillon-Verner

Mise à part toutes ces plaisanteries, j'aimerais quand même avoir la réponse et les explications, je vous en remercie d'avance.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

C'est une question qui concerne la bibliothèque de Prilly. Durant la période de semi confinement, la bibliothèque de Prilly a été fermée conformément aux consignes données. Le semi confinement a été levé si je me souviens bien autour du 11 mai. Or, malheureusement, la bibliothèque ne s'est rouverte que 3 ou 4 semaines après. Actuellement, un autre élément, l'abri bus qui contient des livres qui peuvent circuler au sein de la population était également fermé, j'imagine parce que les bénévoles qui s'en occupent ne pouvaient plus faire le tri. J'ai actuellement encore, lorsqu'on va à la bibliothèque jeunesse, les sièges qui étaient prévus pour que les enfants puissent s'asseoir et lire ou un parent lire des histoires dans la bibliothèque à son enfant, sont supprimées j'imagine pour cause de distance non conforme. J'ai deux questions. Quelles sont les mesures qui sont envisagées pour permettre à la bibliothèque de continuer à fonctionner à satisfaction si d'aventure des restrictions devaient encore se faire sentir et comment les bibliothécaires peuvent-elles réaménager tout simplement l'espace dans la bibliothèque jeunesse pour que ce lieu puisse rester un lieu où on raconte des histoires aux enfants ?

Monsieur le Conseiller Alexis Buchana (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis quelque temps, toute la population est obligée de mettre des masques pour entrer dans les supermarchés et les transports publics. En conséquence, nous observons une augmentation de masques usagés qui jonchent nos lieux publics. Quelles mesures la commune a-t-elle mises en place pour s'assurer la santé de ceux (les collaborateurs) qui nettoient nos lieux publics ? Ne mettent-ils pas leur santé en danger avec ces masques potentiellement infectés peut-être avec la COVID-19 ?

Depuis plus de trois semaines, le LEB est toujours en retard ou annulé ? La commune de Prilly en tant que membre du Conseil d'administration du LEB, a-t-elle des explications ? Pouvons-nous en être informé ? Quand la situation se normalisera-t-elle ?

J'ai constaté que dans les zones isolées, il y a une augmentation des déchets sauvages laissés pendant le week-end par ex Terminus bus 9 Prilly Eglise ou Prilly Union. Nous voyons des lits, des matelas, des meubles, quel remède la commune peut apporter à ce problème ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Sur internet, j'ai pris connaissance que la Commune de Paudex ne pourra actuellement pas financer les travaux pour les BHNS. Quels sont les impacts et les risques pour le futur du projet BHNS qui doit passer à travers Prilly et pour lequel nous avons voté un préavis le 9 mars dernier ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce week-end, j'ai été fortement interpellée par plusieurs personnes par rapport au bruit. On me relève que c'est bien de mettre des routes à 30 km/h, on peut juste se féliciter que cela pourra peut-être se faire, surtout la nuit pour préserver le sommeil de la population, mais la problématique principale aujourd'hui, c'est plutôt les véhicules motorisés qui pétaradent en pleine nuit et la question à notre Municipal de la Police : qu'est-il envisagé par la Police comme mesures, surtout de prévention, pour encourager les gens à avoir des véhicules qui sont plutôt conformes aux normes ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Madame Deillon, les drapeaux flottaient à l'administration. Je vous confirme que les drapeaux étaient en place. Nous avons pavoisé toute la journée, le samedi matin, j'étais avec quelques Conseillers de cette salle au petit-déjeuner de la fête nationale, nous n'avons juste pas chanté l'hymne national, nous étions peu il est vrai, je ne vous y ai pas vue, mais je peux vous assurer que l'on a fait ce qu'il fallait pour fêter cette fête nationale et on a mis les drapeaux où on pouvait les mettre. Au Collège Centre, on n'a plus le droit de les mettre, parce que ça devient dangereux de les mettre là-bas. Pour le Grand-Pré, on regardera si on arrive à en mettre un pour l'année prochaine, nous n'en avons jamais mis, c'est pour ça qu'on a privilégié les endroits où d'habitude on les posait. Je peux vous assurer que nous avons fait le nécessaire pour qu'on sache que c'était la fête nationale.

Monsieur Buchana, je vais être très franc, on n'a pas compris ce que vous avez vraiment voulu nous demander. Est-ce que j'ose vous demander de la mettre par écrit et ainsi, on vous répond la prochaine fois ? Je vous remercie.

BHNS, si j'ai bien compris, Monsieur Pilet, c'est sur internet aujourd'hui et vous voulez déjà la réponse ? Puisque je viens de le découvrir ce soir. Alors, peut-être la prochaine fois, si c'est possible ? Merci.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je commence par la réponse à Madame Krattinger sur les véhicules la nuit. D'abord, il faut savoir qu'il y a des véhicules qui font du bruit, la nuit ou le jour d'ailleurs, et c'est légal. Ils peuvent tuner la voiture ou la moto et là, je suis beaucoup plus complaisant, vous l'imaginez bien, ils vont à la Blécherette, ils paient CHF 250.00 et ils ont sur la carte grise l'autorisation pour un nombre de décibels plus élevé que la voiture d'origine, ce qui ne veut pas dire que tout le monde a une voiture qui soit autorisée à faire autant de bruit. Quoiqu'il en soit, la Police a fait, j'ai reçu les statistiques et nous l'avons partagé tout à l'heure à la Municipalité, a fait de multiples contrôles surtout cet été où la fin du confinement a, semble-t-il libéré quelque énergie, un peu toute la nuit, c'est vrai.

La Police a fait des contrôles essentiellement sur nos routes bien sûr, mais sur la route de Cossonay, puisque c'est là, semble-t-il, qu'un certain nombre de nuits, les gens utilisent cette avenue pour faire la course. Alors, dès qu'elle le peut, la Police vient là, mais il faut savoir aussi que c'est un phénomène sur l'entier du Canton, pour ne pas dire plus et donc sur l'entier de l'ouest. Vous me demandez quelles mesures nous pourrions prendre pour que les gens n'utilisent pas ce genre de véhicule. Je vous réponds : aucune. Les gens sont libres d'acheter les véhicules qu'ils veulent, ils sont libres de mettre tout l'argent qu'ils veulent pour le tuner, de monter à la Blécherette et de l'utiliser.

Souvent d'ailleurs et je terminerai par là, le bruit est aussi dû à la vitesse. A 50 km/h, on fait un tout peu moins de bruit quand même et là, les contrôles de vitesse sont effectués et dès lors qu'il y a suspicion de décibels trop élevés, il y a évidemment un contrôle et le cas échéant une amende et évidemment, le cas échéant toujours, l'obligation de mettre le véhicule aux normes. Mais c'est vrai que selon les statistiques de la Police ces trois derniers mois, il n'y a pas que les véhicules qui font du bruit, mais c'est une situation un peu difficile, nous faisons tout ce que nous pouvons. Vous imaginez bien qu'il est inutile de téléphoner à la centre d'alerte, parce que la voiture est déjà passée le temps que vous saisiessiez votre appareil.

Madame Clivaz Luchez, pour la bibliothèque, oui, il y a eu un décalage parce que l'ouverture de la bibliothèque a été particulièrement compliquée. Il faut savoir que selon les normes reçues de l'association des bibliothèques suisses, les livres sont mis en quarantaine. C'est-à-dire que lorsque vous ramenez un livre, vous allez déposer ce livre quelque part et pendant deux à trois jours, personne ne va le toucher, par mesure de précaution, c'est quatre jours à la bibliothèque. Ensuite, il a fallu aussi réaménager un certain nombre d'espaces. Vous parliez de ces endroits où il était possible de raconter des histoires avec des sortes de poufs, tout ça est très agréable, mais c'est interdit. D'ailleurs, dans les écoles, tous ces lieux-là ont disparu. Enfin, on a gardé les tapis, on a gardé les coussins et on verra quand on pourra les ressortir, parce que ce sont des nids, si j'ose dire, des nids à COVID.

Donc, voilà pourquoi, ces objets-là ont disparu, et qu'effectivement, c'est un peu triste, mais nous ne pouvons pas les remettre tant que nous n'avons pas reçu l'autorisation. Ensuite, il y a aussi une raison tout à fait pratique quant à l'ouverture un petit peu décalée de la bibliothèque, c'est qu'il fallait réfléchir, trouver et mettre en place un cheminement. Vous entrez par une porte de Castelmont, vous sortez par l'autre. Il fallait pouvoir trouver une manière de faire pour qu'il n'y ait pas trop de monde à l'intérieur, il y a plus de monde le mercredi, comment fait-on les autres jours ? Enfin, il y a eu toute une logistique à mettre sur pied et qui était relativement compliquée et nous avons suivi effectivement les précautions qui étaient dictées par l'association des bibliothèques. Vous l'imaginez bien, nous ne pouvions pas faire autrement. Quand les livres n'ont plus pu être déposés à l'arrêt du bus, nous l'avons fermé, d'abord parce qu'on pense que les livres transmettent le virus et qu'il n'était pas possible de les mettre en quarantaine, même si c'est pour quatre jours.

C'est une bonne chose de savoir que nous avons des volontaires qui s'occupent très bien de ce lieu, il faisait pour certains et même pour beaucoup partie des personnes à risque, nous ne pouvions pas leur demander de le faire et ensuite, à l'autre bout de la chaîne, ces gens apportent les livres à la bibliothèque, il fallait déjà réaménager la bibliothèque, s'occuper du monde prend plus de temps lorsqu'il faut mettre en place les mesures COVID. Que faire avec tous ces livres ? On a donc dû aussi ici repousser l'ouverture, mais ces gens sont revenus, nous avons fait une séance avec eux et de nouveau, vous pouvez déposer les livres et en prendre pour les lire dans les TL, surtout avec le bus qui paraît-il va être amélioré ces prochains temps.

Madame la Présidente prend la parole

Merci Monsieur le Municipal, je précise pour la bonne forme que la question de Madame la Conseillère Monika Deillon ayant été déposée sous la forme écrite, elle devra trouver une réponse écrite. Est-ce qu'il y a d'autres questions et divers ?

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je sais à quel point il est désagréable après 23h00 d'avoir une ultime intervention. Cette intervention sera sans doute pour moi la plus importante, car intervention ultime de ma part devant votre assemblée.

C'est en décembre 2010 que je suis arrivé dans la Ville de Prilly dans un bâtiment du Centre-ville à l'esthétique plutôt douteuse, esthétique qui a heureusement rapidement été contrebalancée par la boulangerie – confiserie située au pied de l'immeuble qui elle, fait des produits gastronomiques incroyables. C'est aussi dans ce quartier-là que l'histoire familiale avait déjà eu l'occasion de se faire, puisque mes arrières grands-parents maternels ont vécu dans les immeubles qui ont précédé le centre commercial de la Coop. Mon parcours de vie m'a ensuite amené à traverser Prilly en long et en large, je pense pouvoir avoir la palme du Conseiller communal ayant le plus déménagé. Cinq appartements en l'espace de neuf ans, je peux imaginer qu'une Conseillère ou Conseiller communal émérite à l'instar de Madeleine Oesch ou Georges Borer présents dans cette assemblée depuis si longtemps n'ont pas déménagé autant dans la même commune. Cela fait maintenant deux ans que j'ai posé mes valises dans un autre immeuble où la boulangerie a été remplacée par une station-service à son pied, c'est gustativement bien plus douteux, vous en conviendrez.

Sur la symbolique familiale toujours, on peut y rester, bâtiment dans lequel mon arrière-grand-mère, cette fois paternelle, a vécu. Définitivement, nous sommes liés à Prilly depuis plus longtemps de ce que j'imaginai. Cela étant, après exactement onze ans passés dans la Commune de Prilly, il sera temps pour moi dans l'objectif d'emménager avec ma conjointe de quitter la ville au 30 novembre prochain, étant arrivé le 1^{er} décembre. Vous l'aurez donc compris, le présent message vaut ma démission du Conseil communal et de toutes ses institutions, avec effet immédiat. J'aimerais répondre à deux questions avant de conclure. Pourquoi maintenant et pourquoi partir après avoir visité presque tous les quartiers de Prilly ? Pourquoi tout de suite ? Pour deux raisons, d'une part parce que je considère, même à 33 ans, qu'il n'est pas sain de s'accrocher coûte que coûte au pouvoir et cela peut paraître bizarre à dire, mais place au renouvellement et à quelqu'un qui pourra me remplacer sans attendre, à bon entendeur ! D'autre part, parce qu'il me paraît très incohérent, comme membre de la Commission des finances, d'examiner le budget 2021 sans pouvoir le voter au Plénum, puisque la votation au Plénum a lieu au mois de décembre où je serai inscrit dans une autre commune de l'ouest.

De manière générale, pourquoi partir ? Les raisons sont nombreuses, certaines sont personnelles, il n'y a pas lieu de les évoquer ici, mais j'aimerais toutefois en partager une avec vous, une qui me paraît importante, un petit clin d'œil au passage, adressé à la COFIN et peut-être plus généralement à la partie droite de l'hémicycle de ce Conseil. Pour une simple et bonne raison, il nous a été strictement impossible de trouver un appartement répondant à nos critères à Prilly. Si vous êtes un couple qui souhaitez un logement relativement récent à un loyer relativement abordable, c'est quelque chose qui n'existe malheureusement pas dans cette commune. Résultat des courses, nous déménageons dans une autre commune de l'ouest lausannois où la pression fiscale est plus forte qu'ici, comme quoi ce n'est quelque chose qui paraît relativement secondaire pour un certain nombre de personnes et je peux quand même vous garantir, vu les loyers pratiqués par le futur promoteur, que pour la Commune concernée, il s'agira globalement de contribuables relativement intéressants.

Si cela peut vous rassurer, sur les 60 appartements à disposition dans cette nouvelle promotion, selon mes sources, ils ont reçu plus de 600 dossiers, comme quoi il paraît intéressant de bâtir bien pour que les gens restent. Enfin, en conclusion, pour moi ce départ est synonyme d'une certaine sérénité, également d'une certaine émotion. Pourquoi une certaine sérénité ? Puisque j'ai l'impression de quitter une équipe verte qui est solide, dynamique, qui est constituée de personnes dont ni l'ambition, ni les valeurs, ni les convictions sont encore à prouver. La parenthèse étant fermée, évidemment un départ ému, puisque c'est à Prilly que ma vie d'adulte, si je peux l'appeler comme ça, a débuté et que j'ai passé onze ans, c'est à Prilly que ma vie politique a commencé, que ce Conseil, que ses membres, que la Municipalité, avec lesquels nous avons souvent débattu, et ses membres, que les citoyens et la Ville de Prilly de manière plus générale vont évidemment me manquer, que les spécialités de la Confiserie de Sousa me manqueront aussi. Heureusement pour eux, il n'y a pas besoin d'être prilléran pour pouvoir les consommer, alors à toutes et à tous, au revoir et merci.

Applaudissement de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Contre-appel

Après un bref décompte, Madame la Présidente précise qu'il a été constaté que le nombre de Conseillers n'avait pas changé par rapport à celui de l'appel, hormis quelques Conseillers excusés en cours de route. Elle remercie l'assemblée et lève la séance.

31 août 2020 – Heure : 23h08